

PV du Conseil Municipal du 24 avril 2026

20h en salle du Conseil à MAISSE

Présents (19/23) : Mesdames et Messieurs, LENGLET Jean-Marc, CHAILLOU Patrick, CHANCLUD Aline, PONAMAN Rudy, COURBON Aurélie, NOZACMEUR Xavier, ANNE Brigitte, LE SOURD William, JINGEOT Gilles, JINGEOT Nathalie, LEGRAND Pascal, RILOS Adeline, DAMIDE Cécile, MARTIN Léa, CLOET Camille, COLLET Maxime, DUPERCHE Claude, COURTIAL Franck, SIMON Isabelle,

Absents (4/23) :

- PIERROTTET Christine, pouvoir à Camille CLOET,
- QUEVA Jean-Michel, pouvoir à Jean-Marc LENGLET,
- RODRIGUES Nadia, pouvoir à Aline CHANCLUD,
- SOIGNON Grégory, pouvoir à Patrick CHAILLOU.

Le président de la séance est Jean-Marc LENGLET, Maire.

Le quorum est atteint.

Les secrétaires de séance sont :

- Monsieur Patrick CHAILLOU
- Monsieur Rudy PONAMAN

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026 et du procès-verbal du 27 mars 2026 ;
- ✓ Compte financier unique (CFU) 2025 ;
- ✓ Affectation du résultat 2025 ;
- ✓ Vote des taux des taxes locales pour 2026 ;
- ✓ Budget primitif 2026 – Budget principal ;
- ✓ Subventions aux associations ;
- ✓ Emprunt ;
- ✓ Fongibilité des crédits (M57) ;
- ✓ Convention de police plurcommunale ;
- ✓ Désherbage des collections de la bibliothèque municipale ;
- ✓ Création d'un Comité des fêtes ;
- ✓ Commission communale des impôts directs (CCID) ;
- ✓ Désignation des délégués auprès d'organismes extérieurs ;
- ✓ Désignation du correspondant Défense ;
- ✓ Désignation du correspondant Incendie / Sécurité civile ;

Procès-verbal synthétique des échanges

Jean-Marc LENGLET : Il est 20h, le quorum est atteint. Les pouvoirs sont enregistrés. Les pouvoirs sont annoncés. Rudy PONAMAN et Patrick CHAILLOU sont désignés secrétaires de séance. Comme d'habitude, la séance est enregistrée afin de permettre la rédaction du procès-verbal.

✓ **Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026 ;**

Jean-Marc LENGLET : Le procès-verbal du 20 mars 2026, relatif à l'installation du maire et des adjoints, vous a été transmis. Avez-vous des remarques ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Approbation du procès-verbal du 27 mars 2026 ;**

Jean-Marc LENGLET : Le procès-verbal du 27 mars 2026, relatif notamment à l'installation des commissions municipales et aux désignations dans les syndicats et organismes extérieurs, vous a été transmis. Avez-vous des remarques ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Compte financier unique (CFU) 2025 ;**

Jean-Marc LENGLET : Pour ce point, je quitte la séance conformément à la procédure applicable au vote du compte financier unique.

Jean-Marc LENGLET, Maire, sort de la salle. Le conseil municipal siège sous la présidence de Patrick CHAILLOU pour ce point.

Patrick CHAILLOU : Le CFU 2025 présente une section d'investissement déficitaire et une section de fonctionnement excédentaire. En investissement, les dépenses s'élèvent à 996 014,11 €, les recettes à 794 575,47 €, avec un résultat de clôture déficitaire. Après prise en compte des restes à réaliser, le besoin de financement est rappelé.

	Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2025	Reprise Résultats antérieurs	Résultats de clôture hors RAR	Résultats de clôture après RAR
INV	996 014,11 €	794 575,47 €	-201 438,64 €	-548 091,18 €	-749 529,82 €	-398 396,95 €
FCT	2 477 452,39 €	2 708 658,33 €	+231 205,94 €	+1 342 486,34 €	+1 573 692,28 €	+1 573 692,28 €
TOTAL	3 473 466,50 €	3 503 233,80 €	+29 767,30 €	+794 395,16 €	+824 162,46 €	+1 175 295,33 €

Franck COURTIAL : Pouvez-vous préciser ce que sont les restes à réaliser ?

Patrick CHAILLOU : Il s'agit de dépenses engagées ou de commandes passées avant la clôture, mais non encore mandatées ou payées. Tant que ce n'est pas facturé et réglé, cela reste à réaliser.

Patrick CHAILLOU : En fonctionnement, les dépenses sont de 2 477 452,39 € et les recettes de 2 708 658,33 €, soit un résultat de l'exercice de 231 205,94 €. Avec la reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture s'établit à 1 573 692,28 €. Il n'y a pas de restes à réaliser en fonctionnement.

Franck COURTIAL : Il y a donc eu en 2025 beaucoup d'investissement ?

Patrick CHAILLOU : Le fonctionnement correspond aux dépenses courantes : salaires, charges, énergie, entretien courant. Cela bouge peu d'une année sur l'autre. L'investissement correspond aux projets, travaux et acquisitions durables.

DGS : Il est courant que la section d'investissement soit déficitaire, car elle est réalimentée par l'excédent de fonctionnement de l'année.

Patrick CHAILLOU : Y a-t-il des questions ou des demandes de détail par chapitre ?

Vote : Adopté à l'unanimité des votants.

Jean-Marc LENGLET, Maire, revient dans la salle.

✓ **Affectation du résultat 2025 ;**

Jean-Marc LENGLET : Je donne la parole à Monsieur le DGS.

DGS : L'affectation du résultat consiste à décider de l'utilisation de l'excédent de fonctionnement. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est de 231 205,94 €. En tenant compte des résultats antérieurs, l'excédent disponible atteint 1 573 692,28 €.

DGS : En investissement, il y a un important déficit de - 749 529,82 €. En tenant compte des restes à réaliser, le besoin de financement est de 398 396,98 €. Il est donc proposé d'affecter cette somme depuis l'excédent de fonctionnement vers l'investissement. Le solde restant en fonctionnement est de 1 175 295,30 €.

Résultat estimé de fonctionnement	
A. Résultat estimé de l'exercice	231 205,94 €
B. Résultats antérieurs reportés	1 342 486,34 €
C. Résultat à affecter (A + B)	1 573 692,28 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 749 529,82 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	351 132,87 €
F. Besoin de financement (F = D + E)	398 396,95 €
Affectation	

G. Affectation en réserves R1068	398 396,95 €
H. Report en fonctionnement R002	1 175 295,33 €

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Vote des taux des taxes locales pour 2026 ;**

Jean-Marc LENGLET : Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition locale en 2026. Les taux restent identiques à ceux de l'année précédente : 26,60 % pour le foncier bâti, 47,69 % pour le foncier non bâti et 15,70 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La dernière augmentation remonte à 2023.

Taxes locales	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncière Bâti	26,60%	26,60%
Taxe Foncière Non Bâti	47,69%	47,69%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	15,70%	15,70%

La dernière augmentation des taux d'imposition locale a été votée en 2023 (délibération n° 2023/09 du 14 avril 2023).

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Budget primitif 2026 – Budget principal ;**

Jean-Marc LENGLET : Le budget de fonctionnement passe de 3 889 185 € en 2025 à 3 740 878,96 € en 2026, soit une baisse de 3,81 %. L'investissement passe de 1 999 766,12 € en 2025 à 3 129 007,80 € en 2026, soit une hausse de 56,47 %. Cette augmentation s'explique par les travaux engagés sur la commune.

	2025	2026	Evolution
Fonctionnement	3 889 185,05 €	3 740 878,96 €	- 3,81%
Investissement	1 999 766,12 €	3 129 007,81 €	+ 56,47%

Isabelle SIMON : La forte hausse de l'investissement interpelle.

Vote : Adopté à la majorité : 1 ABSTENTION (Isabelle SIMON).

✓ **Subventions aux associations ;**

Patrick CHAILLOU : Comme chaque année, les associations doivent déposer un dossier à remplir complètement. À défaut, la subvention n'est pas attribuée. La commune doit pouvoir vérifier l'usage des fonds publics. Les subventions sont examinées selon l'activité, les effectifs, les projets présentés et les justificatifs fournis. C'est très semblable à l'année dernière.

Isabelle SIMON : Quelle était l'enveloppe l'année dernière ?

Patrick CHAILLOU : Environ 10 000 euros.

Jean-Marc LENGLET : Globalement, les subventions sont maintenues ou augmentées selon les situations, en tenant compte de l'activité réelle et des justificatifs. Certaines associations ont régularisé leur domiciliation, ce qui clarifie les choses.

Franck COURTIAL : Ce qui est nouveau, c'est le comité des fêtes.

Patrick CHAILLOU : Effectivement, la création du Comité des fêtes conduit à prévoir une enveloppe dédiée pour financer les festivités communales : Sainte Catherine, Feu d'artifice...

Organisme	Montant Proposé
AMICALE POMPIERS	100 €
ANIM MAISSE	100 €
ART ET MATIERE	100 €
FOU DU VOLANT (BADMINTON)	400 €
CLUB DE L'AMITIE	300 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	1 500 €
FC MILLY GATINAIS	700 €
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE FERTOISE	600 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS MAISSE	500 €
JUDO CLUB MAISSOIS	700 €
KARATE CLUB DE MAISSE	200 €
L'AUTRE GYM	200 €
LE GEAI	100 €
JARDIN DES LUTINS	100 €
LIEVRE ET LA TORTUE (LE)	500 €
MAISSE FIT'Z	400 €
MAISSE HISTOIRE ET PATRIMOINE	200 €
MAISTERIA	300 €
RSVE	1 000 €
SOUVENIR FRANCAIS	500 €
TEAM VTT	350 €
TENNIS DE TABLE MMTT	500 €
U.N.C.	500 €
LA PASSION DU ROUGE	200 €
HIPSTER BEAR FUTSAL	300 €
DREAM TEAM MIAOU	150 €
COMITE DES FETES	50 000 €

Jean-Marc LENGLET : L'objectif est de sortir d'un fonctionnement où la commune réglait directement des factures d'événements organisés par une association (Anim'Maisse), afin de mettre en place une association indépendante, avec budget propre et traçabilité. La commune ne ferait que verser une subvention. Charge pour l'association de financer les événements.

Franck COURTIAL : C'est aussi au futur comité des fêtes de trouver des recettes.

Isabelle SIMON : Le Comité des fêtes sera donc indépendant ?

Jean-Marc LENGLET : Oui. Il s'agira d'une association autonome. Si des élus y participent, ce sera comme bénévoles ou adhérents, et non pour représenter la commune dans sa gestion. Ils ne participeront pas au bureau de l'association. La commune pourra contrôler l'usage des subventions publiques, mais les finances devront être strictement séparées.

Jean-Marc LENGLET : Une nouvelle association est également évoquée, autour d'une activité de boules adaptées en intérieur pour des personnes en situation de handicap.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Emprunt ;**

Jean-Marc LENGLET : Il est proposé de recourir à l'emprunt afin d'équilibrer le budget 2026 et d'anticiper les investissements futurs, sans consommer excessivement l'excédent de fonctionnement. Le montant envisagé est de 1 200 000 €, dont 685 000 € pour les besoins immédiats et le solde pour disposer d'une marge permettant d'engager les projets. Aujourd'hui, la commune n'a aucun crédit. Le dernier a été soldé en 2025.

Franck COURTIAL : Est-ce que la commune peut placer en épargne l'excédent de l'emprunt qui ne serait pas utilisé tout de suite ?

DGS : Malheureusement, non.

Patrick CHAILLOU : En fait, l'argent est débloqué au fur et à mesure des besoins de la commune.

Jean-Marc LENGLET : Il ne s'agit pas d'emprunter pour placer l'argent. Les fonds seront mobilisés au fur et à mesure de l'avancement des projets. Certains projets démarrent rapidement et nécessitent une capacité de financement.

DGS : L'intégralité de l'emprunt sera consommée entre 2026 et 2027.

Jean-Marc LENGLET : Le principal dossier est la rénovation énergétique et fonctionnelle de la mairie. La toiture est à refaire, l'isolation est inexistante, la charpente pose difficulté et l'accessibilité PMR est insuffisante. Le projet permettrait aussi de gagner de l'espace, notamment pour les agents, les élus et les archives. Il s'agit de mettre la mairie aux normes.

Franck COURTIAL : Cela inclut la police municipale ?

Jean-Marc LENGLET : Oui.

Isabelle SIMON : A combien s'élèvent les travaux de la mairie ?

DGS : Il y a deux phases : la rénovation énergétique d'une part et l'extension d'autre part.

Isabelle SIMON : Des subventions sont-elles envisageables, notamment pour la partie rénovation énergétique ?

Jean-Marc LENGLET : Oui. Le projet comporte une dimension énergétique importante. Des financements pourront être sollicités auprès du Département, de la Région, du PNR, de l'ADEME et d'autres organismes. Mais pour solliciter des subventions, il faut un projet suffisamment défini et une capacité de financement.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Fongibilité des crédits (M57) ;**

Jean-Marc LENGLET : Je passe la parole au DGS.

DGS : La fongibilité des crédits permet d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans les limites prévues par la nomenclature M57. Cela évite de réunir le conseil municipal pour chaque ajustement budgétaire interne. Il s'agit de permettre de la flexibilité.

Vote : Adopté à la majorité : 1 ABSTENTION (Isabelle SIMON).

✓ **Convention de police pluricommunale**

Jean-Marc LENGLET : La convention a été préparée avant les élections et visée par la préfecture. Elle doit désormais être approuvée par le conseil municipal. Boutigny-sur-Essonne s'est retirée du projet à la suite du changement de municipalité.

Jean-Marc LENGLET : Le principe est la mutualisation d'une police municipale entre communes signataires. Les agents pourront intervenir sur les communes concernées à la demande des maires, notamment pour la sécurité routière, la tranquillité publique, la lutte contre les incivilités et dépôts sauvages, la surveillance des écoles, marchés, événements et bâtiments communaux.

Jean-Marc LENGLET : La coordination se fera avec la gendarmerie, la préfecture et les maires. Les agents seront identifiés, équipés et armés, avec autorisations préfectorales. Ils sont sous la responsabilité du maire du territoire sur lequel ils interviennent et du procureur.

Les locaux ont été visités et validés, sous réserve de quelques ajustements matériels (porte, coffre).

Il y aura une évaluation annuelle de la convention.

Franck COURTIAL : Comment se fait le partage des frais ?

Jean-Marc LENGLET : Il se fait en fonction de l'utilisation, au nombre d'heures. Les agents restent d'abord rattachés à leur commune d'origine et sont mis à disposition selon les besoins et les disponibilités.

Patrick CHAILLOU : Le partage des frais se fait au nombre d'heures d'utilisation.

Isabelle SIMON : Ces recettes n'apparaissent pas dans le budget primitif 2026.

Jean-Marc LENGLET : Oui, effectivement, mais parce qu'on ne connaît pas aujourd'hui le montant de ces futures recettes.

Franck COURTIAL : Cela suppose aussi le recrutement de policiers municipaux à Maisse ?

Le Maire : Oui. L'objectif est de recruter deux policiers municipaux. Nous voulons des agents qualifiés, compétents et adaptés à la commune. Le premier recrutement est engagé ; pour le second, nous prendrons le temps nécessaire.

Isabelle SIMON : Il y a une moyenne de 100 000 euros en plus sur les effectifs, en tout cas sur les charges de personnel. Quelle est la catégorie d'emploi ?

DGS : Catégorie C+, ce qui explique que le coût chargé soit estimé à environ 50 000 euros chacun (en prenant large).

Jean-Marc LENGLET : Je souhaite avoir des agents de qualité, et cela a un certain coût.

Brigitte ANNE : Avec le départ de notre ASVP, la commune a fait quelques économies. Cela compense.

Franck COURTIAL : Même remarque pour le véhicule. Le véhicule ASVP a juste à être sérigraphié aux couleurs de la police municipale.

Jean-Marc LENGLET : Des subventions sont également possibles pour la création d'une police municipale, notamment pour l'équipement, l'armement, les protections, les véhicules et les locaux. Notamment le dispositif CALAE.

Patrick CHAILLOU : Sachez également que le référent sûreté de la préfecture est venu en mairie pour auditer et valider les futurs locaux de la police municipale.

Jean-Marc LENGLET : Les recrutements sont toujours en cours. La commune prendra le temps nécessaire. Une police municipale de qualité est un réel besoin pour nos habitants.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Désherbage des collections de la bibliothèque municipale ;**

Jean-Marc LENGLET : Le désherbage des collections permet de maintenir une bibliothèque attractive, à jour et adaptée aux besoins des usagers. Il concerne les documents dégradés, obsolètes, peu empruntés ou inadaptés.

Jean-Marc LENGLET : Selon le Code général des collectivités territoriales – article L.2122-21, la sortie de documents de l'inventaire communal nécessite une autorisation du conseil municipal. Les ouvrages retirés pourront être vendus, donnés à des associations ou institutions, recyclés ou détruits si nécessaire. Les recettes éventuelles seront réaffectées à la bibliothèque.

Brigitte ANNE : Pour la procédure, la bibliothèque est en lien avec les services du département.

Franck COURTIAL : La bibliothèque est-elle concernée par des actions d'embellissement ou d'aménagement ?

Patrick CHAILLOU : Pour l'instant, elle reste en place.

Brigitte ANNE : L'informatique a été changé.

Franck COURTIAL : Qu'en est-il de la fréquentation ?

Brigitte ANNE : La fréquentation reste moyenne, mais nous cherchons à améliorer la visibilité : panneau extérieur, communication et liens avec les écoles. Des activités existent également (comme le tricot), mais elles doivent être mieux connues. On travaille aussi régulièrement avec les écoles.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Création d'un Comité des fêtes ;**

Jean-Marc LENGLET : Il est proposé de créer un Comité des fêtes sous forme d'association autonome loi 1901, juridiquement distincte de la commune, avec un bureau (président, trésorier et secrétaire), un budget et un compte bancaire propres.

Jean-Marc LENGLET : La relation avec la commune sera encadrée par une convention, une subvention, des mises à disposition éventuelles et un règlement intérieur. L'objectif est d'assurer une séparation stricte des finances et un contrôle de l'usage des fonds publics.

Isabelle SIMON : Y a-t-il déjà un président ?

Jean-Marc LENGLET : Non. Le Comité des fêtes est en cours de constitution. Les membres de l'association désigneront eux-mêmes leur bureau lors de leur assemblée générale.

Isabelle SIMON : Et par rapport à Anim'Maisse ?

Jean-Marc LENGLET : Anim'Maisse a souhaité récupérer sa liberté. Ils redeviennent donc une association comme les autres. A ce titre, ils ne bénéficient plus du prêt gratuit de matériel de la commune. Ils ne bénéficient plus non plus du prêt des fonctionnaires, c'est-à-dire des agents municipaux pour leurs festivités. Et ils ne bénéficient plus non plus du règlement des factures par la

commune. Et, j'ai aussi souhaité baisser les subventions. Le Comité des Fêtes va reprendre tous les événements.

Jean-Marc LENGLET : L'année précédente, l'organisation de certaines manifestations communales, notamment la Sainte-Catherine, n'a pas été assurée dans les conditions attendues. La commune a dû reprendre en urgence l'organisation de l'événement. La création d'un Comité des fêtes vise donc à sécuriser durablement l'organisation des festivités communales, dans un cadre indépendant mais conventionné avec la commune.

Jean-Marc LENGLET : J'ajoute que la commune n'était pas invitée aux assemblées générales et que l'association refusait de nous communiquer ses comptes. Cela fait 2 ans que cela dure.

Franck COURTIAL : La commune aura-t-elle un droit de regard ?

Jean-Marc LENGLET : Oui, sur l'usage des fonds publics et sur la convention. Les comptes devront être transmis à la mairie. Les élus éventuellement impliqués dans l'association devront se déporter lorsque le conseil municipal délibèrera sur des décisions les concernant. L'association sera indépendante dans ses décisions et sa gestion.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Commission communale des impôts directs (CCID) ;**

Jean-Marc LENGLET : La Direction générale des finances publiques demande à la commune de proposer 32 noms. Parmi eux, seront désignés 8 titulaires et 8 suppléants. Les personnes proposées doivent être contribuables de la commune et bien connaître le territoire.

Les membres actuels que je propose de renouveler :

Monsieur JUFFROY Dominique	Madame BENEYTON FAU Christiane
Monsieur BASTIEN Didier	Monsieur VAZZANO Raymond
Monsieur SOIGNON Claude	Monsieur CHOMEL Claude
Monsieur COLIN Daniel	Madame SIROT GODIN Marie Josephe
Monsieur BISSON Patrick	

Autres noms proposés :

Madame Chantale BOUTEILLER	Monsieur Laurent RAYMOND
Monsieur Lionel FUMOUX	Monsieur Patrick PIGNAT
Madame Martine FUMOUX	Madame Marcelline DALIA
Monsieur David GATTEFOSSE	Monsieur Michel DENIZE
Monsieur Christian LECLAIR	Madame Françoise TARTIVEL
Madame Christine LECLERC	Monsieur Roger TARTIVEL
Madame Brigitte BOURGEOIS	Madame Virginie AGOUBI
Madame Cécile DAUMAS	Madame Françoise HESS
Monsieur Eric PERRON	Monsieur Cyrille PIERROTTET
Madame Denise REDONNET	Monsieur Claude HEINIS

Monsieur Eric MERCIER	Madame Agnès RATEL
Monsieur Jacques BOUSSELY	

Jean-Marc LENGLET : La CCID se réunit en principe une fois par an. Elle examine, avec l'administration fiscale, des situations cadastrales ou fiscales : surfaces incohérentes, raccordements, éléments de confort, bâtiments mal déclarés. Elle contribue à fiabiliser les bases fiscales.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Désignation des délégués auprès d'organismes extérieurs ;**

CLIC Orgessonne

Jean-Marc LENGLET : Il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour le CLIC Orgessonne, organisme intervenant principalement auprès des seniors.

Aline CHANCLUD : Le CLIC accompagne les personnes âgées dans le maintien à domicile : dossiers de retraite, APA, aides diverses, journées seniors, prévention, ateliers et interventions de professionnels.

Jean-Marc LENGLET : Je propose Aurélie COURBON comme titulaire et Aline CHANCLUD comme suppléante.

CNAS

Aurélie COURBON : Le CNAS correspond à une forme de comité d'œuvres sociales pour les agents. Il ouvre droit à des aides : vacances, prêts ou aides exceptionnelles, chèques cadeaux, aides pour les enfants, centres de loisirs, etc.

Jean-Marc LENGLET : Je propose Nadia RODRIGUES comme titulaire et Aline CHANCLUD comme suppléante.

ASAMD2V et ASAD 91

Aurélie COURBON : Il s'agit d'associations d'aide à domicile intervenant sur le territoire, avec une assemblée générale et des réunions selon l'actualité. Leur rôle est distinct de celui du CLIC.

Jean-Marc LENGLET : Je propose Brigitte ANNE comme titulaire et Aurélie COURBON comme suppléante.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Désignation du correspondant Défense ;**

Jean-Marc LENGLET : Chaque commune dispose d'un correspondant Défense. Il est proposé de maintenir Jean-Michel QUEVA dans ces fonctions. Son parcours de colonel de gendarmerie, ainsi que son rôle de référent commémorations et gendarmerie, le rendent particulièrement légitime.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Désignation du correspondant Incendie / Sécurité civile ;**

Jean-Marc LENGLET : Il est proposé de désigner Patrick CHAILLOU comme correspondant Incendie / Sécurité civile. Son expérience chez les pompiers et son implication dans le plan communal de sauvegarde justifient cette désignation.

Patrick CHAILLOU : En cas d'événement important, le maire est informé et devient de fait directeur des opérations de secours (DOS) sur la commune, en coordination avec les services de secours et la gendarmerie.

Les élus peuvent être mobilisés, notamment pour l'accueil, le relogement, la logistique, les liaisons ou la coordination locale. Des exercices PCS sont organisés pour vérifier les procédures et identifier les points à améliorer.

Franck COURTIAL : Est-ce que c'est lié à la réserve communale ?

Jean-Marc LENGLET : Il n'y a pas de réserve communale à MAISSE. Il y a quelques réserves communales dans les villages alentours. Une réserve communale doit rester un outil local d'appui à la population, et non se transformer en structure intervenant hors commune avec des coûts non maîtrisés. À MAISSE, l'approche retenue est pragmatique : des personnes identifiées dans le PCS, mobilisables selon les besoins.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ Informations du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h05. Les informations suivantes sont ensuite communiquées aux membres du conseil municipal, sans donner lieu à délibération.

- Des travaux ont été repris sur plusieurs secteurs : rue de l'Isle Amet, rue de Malabry, rue de Rivière et rue de Courty. Plusieurs problèmes d'eaux pluviales ont été traités afin de pouvoir ensuite reprendre les voiries dans de bonnes conditions. Rue de Rivière, un drainage profond a été réalisé et un fossé a été repris afin de mettre la voie au sec avant toute reprise de voirie.
- Rue de Mespuits, l'objectif était de sécuriser le cheminement des enfants entre l'école et le gymnase, avec la reprise de la chaussée, la création de trottoirs et un cheminement PMR. Le stationnement sur trottoir devra être empêché.
- Cour de l'école : réparation d'un trou dans la cour de l'école primaire.
- Création du parking Rue de la Ferté-Alais. 40 nouvelles places, avec l'aide du Département et de l'Agence de l'Eau. Une conception arborée et désimperméabilisée.
- À l'école maternelle, les travaux portent prioritairement sur la mise aux normes des issues de secours. Des volets ou protections bioclimatiques sont envisagés pour les façades vitrées exposées à la chaleur. Il n'y a pas d'extension prévue à ce stade. La priorité est la sécurité, la conformité et l'optimisation des locaux existants, notamment en réaffectant certains espaces pour améliorer le fonctionnement de la cantine et des locaux du personnel.
- CCAS : Le CCAS dispose d'un budget propre, indépendant. La commune le finance par une subvention de 19 000 euros. Le CCAS intervient notamment pour les aides extra-légales, les colis de fin d'année, repas des anciens ou actions en faveur des personnes âgées, ainsi que l'accompagnement social.
- 41 avenue du Général de Gaulle : le dossier est suivi depuis plusieurs années. Un arrêté de péril est en projet. Un nouveau constat municipal est prévu le 12 mai, avec information des locataires et propriétaires. L'objectif est de réévaluer l'état du bâtiment afin d'identifier les mesures adaptées et d'éviter que la commune ne doive assumer seule des coûts très

importants. Il y a aussi une parcelle attenante qui est en vente. Je voudrais que les promoteurs incluent le 41 De Gaulle dans le projet.

- Projet de déménagement du boulodrome du gymnase vers le stade. Cela permettrait d'aménager un site dédié à la petite enfance : local et aire de jeux.

Signatures :

Jean-Marc LENGLET
Maire de MAISSE



Patrick CHAILLOU
Secrétaire de séance

Rudy PONAMAN
Secrétaire de séance